

**DEMANDE D'AUTORISATION**  
en vertu de l'article 53 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

**L'audience aura lieu le mercredi 16 mai 2018, à compter de 18 h 30,  
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place Ben-Franklin,  
101, promenade Centrepointe**

**Dossier n° :** D08-01-18/B-00139  
**Propriétaire(s) :** Shek Financial Inc.  
**Emplacement :** 851, (851 A et 851 B), avenue Ivanhoe  
**Quartier :** 7 – Baie  
**Description officielle :** lot 105, plan enr. 348  
**Zonage :** R2G [1564]  
**Règlement de zonage :** 2008-250

**OBJET DE LA DEMANDE :**

La propriétaire souhaite lotir son bien-fonds en deux parcelles distinctes en vue d'établir des titres fonciers distincts pour la maison jumelée de deux étages en cours de construction.

**AUTORISATION REQUISE :**

Pour ce faire, la propriétaire nécessite l'autorisation du Comité en vue d'une cession. La propriété est représentée par les parties 1 et 2 du plan 4R préliminaire qui accompagne la demande. Les parcelles proposées sont décrites ci-après.

Le terrain qui sera disjoint est représenté par la partie 1 du plan 4R préliminaire. Il aura une façade de 7,6 mètres sur l'avenue Ivanhoe sur une profondeur de 30,48 mètres. Sa superficie sera de 231,8 mètres carrés. Cette parcelle occupée par une moitié de la maison jumelée en cours de construction sera située au 851 A, avenue Ivanhoe.

Le terrain qui sera conservé est représenté par la partie 2 dudit plan. Il aura une façade de 7,6 mètres sur l'avenue Ivanhoe sur une profondeur de 30,48 mètres. Sa superficie sera de 231,8 mètres carrés. Cette parcelle occupée par l'autre moitié de la maison jumelée en cours de construction sera située au 851 A, avenue Ivanhoe.

**LA DEMANDE** indique que la propriété ne fait actuellement l'objet d'aucune autre demande d'approbation en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.